

Ordre du jour de l'assemblée générale du 10 février 2018 :

1. **13h30 : Assemblée générale extraordinaire** pour modification des statuts.
2. **14h00 : Clôture de l'AG extraordinaire** par Jacques Franclet.
3. **14h00 : Ouverture de l'assemblée générale** et désignation des président et secrétaire de séance.
4. **Rapport moral** de l'année 2017 par Jacques Franclet, président.
5. **Bilan financier** de l'année 2017.
6. **Bilan des activités** de l'année 2017.

Pause

7. **Programme prévisionnel d'activités** pour 2018, présenté par la salariée.
8. **Proposition de Budget prévisionnel 2018.**
9. **Election du conseil d'administration.** Pour la préparation de l'assemblée générale, il est souhaitable que les personnes désirant faire partie du conseil d'administration ou désirant démissionner le fassent savoir dès à présent au président*.
10. **18h00 : Clôture de l'AG** par Jacques Franclet.

* Selon nos statuts « Est éligible au Conseil d'Administration toute personne physique, âgée de dix-huit ans au moins au jour de l'élection, membre de l'association depuis plus de six mois et à jour de ses cotisations. »